

Hériter de 100 000 € : le lien de parenté fait le prix

Même somme reçue au décès, quatre héritiers : les droits vont de zéro à plus de la moitié.

Ce que reçoit vraiment chacun, sur 100 000 € transmis au décès

Un enfant

100 000 €

Reçu net

Un frère ou une sœur

64 612 €

Reçu net

35 388 €

Droits

Un neveu ou une nièce

49 382 €

Reçu net

50 618 €

Droits

Un ami

40 956 €

Reçu net

59 044 €

Droits

Droits sur 100 000 €

Enfant (barème de 5 à 45 %)	0 €
Frère ou sœur (35 % puis 45 %)	35 388 €
Neveu ou nièce (55 %)	50 618 €
Ami ou concubin (60 %)	59 044 €

À retenir

- ✓ Au décès, le conjoint et le partenaire de PACS ne paient aucun droit.
- ✓ Un frère ou une sœur peut être exonéré : seul, plus de 50 ans ou infirme, cinq ans de vie commune avec le défunt.
- ✓ L'assurance-vie suit ses propres règles, souvent plus douces.



Pour aller plus loin : « J'hérite », ce que vous recevez et ce que vous payez, selon votre lien.

Références Code général des impôts, articles 777, 779 et 788 ; article 796-0 ter pour l'exonération des frères et sœurs.

